

LE REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

RSST

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est dans ce registre que peuvent être consignés tous les petits et gros désagréments de notre vie de salarié, dans les domaines de l'**hygiène**, de la **sécurité** mais aussi des **conditions de travail**.

Il permet d'assurer la traçabilité de la prise en compte du problème.

Il peut s'agir :

- ▶ d'évènements accidentels (accident de service, altercation violente avec des parents...)
- ▶ des risques (électriques, sanitaires, psycho-sociaux...)
- ▶ des améliorations qui seraient à apporter de vos conditions de travail (locaux vétustes, chauffage insuffisant ou disproportionné, bruit...)



PROCEDURES DE SIGNALEMENT 1er DEGRE

- ✓ SIGNALER LE PROBLÈME À SON IEN (au moins oralement)
- ✓ REMPLIR UNE FICHE DU REGISTRE SST (Il devrait être présent dans chaque école...)

Un modèle est disponible sur le site de l'ISST :
http://www2.ac-clermont.fr/hygiene-securite/Outils/registre_sante_securite.pdf

Elle doit être numérotée et comporter :

- la date et l'heure de l'observation
- le nom, le prénom et la signature de la personne remplissant le registre
- les circonstances détaillées des faits
- les propositions d'amélioration suggérées par la personne

Le directeur rend compte à l'IEN par courrier ou mail.
(en joignant une copie de la fiche)

L'IEN (ou l'Assistant de Prévention de circonscription) recherche une solution.

Si une solution n'a pu être trouvée, l'IEN informe la DASEN, présidente du CHSCT qui peut faire appel à :

- la conseillère départementale de prévention
- la médecin de prévention
- l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ...

PRENDRE CONTACT AVEC
LE SECRÉTAIRE DU CHSCT :

Michel MARCHE
chsct-sec-15@ac-clermont.fr

ou vos autres représentants
FSU :
Denis LOUBIERE
Nathalie MONCANIS
04 71 64 03 35 – 04 71 64 00 17